



Accès intra-muros : demandez votre macaron pour l'été 2025 !

Comme chaque année, la circulation automobile sera filtrée dans l'intra-muros de Guérande durant la saison estivale. Les résidents et commerçants peuvent dès à présent demander leur macaron d'accès auprès de la Police Municipale.

Publié le 27 mars 2025

Filtrage des accès en intra-muros du 7 juillet au 24 août 2025

Afin de préserver la tranquillité et la sécurité du centre historique, un filtrage des véhicules sera mis en place aux portes Vannetaise et Bizienne du **7 juillet au 24 août 2025 inclus**.

Macaron obligatoire pour les résidents et commerçants

Les résidents et commerçants exerçant dans l'intra-muros peuvent bénéficier d'un **macaron d'accès** leur permettant de circuler pendant cette période.

Retrait des autorisations dès le lundi 31 mars 2025

Les macarons seront disponibles au **poste de police municipale** (9 rue Honoré de Balzac) à partir du **lundi 31 mars 2025**, aux horaires suivants :

- **Lundi, mercredi, jeudi, vendredi** : 8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h30
- **Mardi** : 8h30 - 12h00 / 14h30 - 17h30

Justificatifs à fournir

Pour obtenir votre macaron, veuillez vous munir des documents suivants :

- **Résidents intra-muros** : carte grise du véhicule et justificatif de domicile de l'année en cours.
- **Commerçants intra-muros** : carte grise du véhicule et document récent attestant de l'exercice de l'activité.

Nous comptons sur votre collaboration pour garantir le bon déroulement de cette organisation estivale.

HOTEL DE VILLE

7 place du marché au
Bois
44350 Guérande
Tél : 02 40 15 60 40

HORAIRES :

Lun - Ven : 8h30 > 12h
13h30 > 17h30
Mar : 14h30 > 17h30
Sam : 9h > 12h